



PROCES-VERBAL de la séance du 4 octobre 2021

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la salle polyvalente de Tolochenaz, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 38 membres sont présents sur 51 assermentés. Mesdames et Messieurs Vincent Bolay, Laure Coucet, Nicolas Gfeller, Yvette Livet, Vincent Nicod, Elias Pasche, Olivier Pasche, Viviane Rondot, Delphine Rubin, Benedikt Schwartz et Ingrid Virnot sont excusés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

M. Chabloz annonce le décès de M. Dick Thomson et de M. Oswald Krieg. M. Chabloz rappelle que M. Krieg a siégé en tant que Municipal et était apprécié pour son efficacité et sa gentillesse. Il passe la parole à M. Wings. Il déclare que c'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que la Municipalité a appris le décès d'Oswald Krieg le 19 septembre. Elu Conseiller municipal le 2 septembre 2001, il a été assermenté le 10 septembre par M. Marc Genton, qui était alors Président du Conseil. M. Oswald Krieg reprend alors le dicastère de M. Pierre Chabloz, c'est-à-dire, les forêts, les domaines, la voirie, les routes, la signalisation et l'éclairage public qu'il gèrera avec professionnalisme et bon sens. Il s'est retiré de sa fonction de municipal en décembre 2014. Nous garderons le souvenir de son engagement sans faille et de son amour pour notre commune.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite le modifier. Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté.

3. Approbation des procès-verbaux du 20 avril et du 30 juin 2021

Les deux procès-verbaux ont été transmis aux Conseillers avec les documents du Conseil général.

La première partie du procès-verbal du 20 avril 2021 avait été approuvée en séance, sous la présidence de Mme la Préfète André Arn. Monsieur le Président demande si quelqu'un désire apporter des modifications à la seconde partie du procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 30 juin 2021. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu neuf demandes d'assermentation et il demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Trois personnes demandent à pouvoir être assermentées.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée. Pour la prestation de serment, Monsieur le Président demande à toute l'assemblée de se lever. Il passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Mesdames Lise CRETEGNY, Juliana DROXLER, Annia HASELBACH, Claire MAYOR, Brigitta MOUS-VUURMANS, Messieurs Thomas DROXLER, Christian ETHENOZ, Léonard GENTON, Raphaël MOIX, Ivan RICHARD, Gabriel RISSE, Olivier VIRNOT.

Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

5. Communications du bureau

Pas de communication

6. Communications de la Municipalité

M. Wings informe l'assemblée que, suite à la séance du 30 juin 2021 et au dépôt de l'initiative de M. Thierry Blanc, la Municipalité a décidé de prendre en compte l'initiative Thierry Blanc et y répondra avec le dépôt d'un nouveau règlement de police dans le délai d'une année.

M. Wings annonce l'adhésion de la Commune au système EasyVote pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le but est d'augmenter la participation des jeunes aux votations. Concrètement, les jeunes vont recevoir, en plus du matériel de vote, une lettre d'information dont le contenu est adapté, la possibilité d'accéder grâce à des liens à une plateforme de discussion et à des clips de présentation.

M. Rubin annonce qu'avec le réchauffement climatique, il y a de plus en plus de plantes invasives. La Commune a ajouté un container pour les plantes invasives vers la benne à déchets verts. Ces plantes ne doivent pas être déposées dans la benne pour éviter qu'elles ne se propagent plus loin. Elles seront incinérées. En cas de question, la Municipalité se tient à disposition.

M. Rubin présente le projet d'aménagement des délaissés. La partie centrale, bétonnée, des îlots va être détruite et des plantes basses vont être plantées. 50% des frais sont pris en charge par le Canton. Il indique que les deux giratoires sont concernés. Les travaux dureront une semaine, normalement la première semaine de novembre.

7. Préavis municipal N° 02/2021 – arrêté d'imposition pour l'année 2022

Monsieur Chabloz donne la parole à M. Genton, qui présente le préavis.

M. Genton indique que la Municipalité a décidé de maintenir le taux à 61%. Il donne trois raisons :

- Les incertitudes relatives au COVID, de même que les discussions avec le Canton sur la péréquation qui n'évoluent pas, ne permettent pas de voir une évolution claire de la situation.



- Les comptes ont été bouclés avec un léger bénéfice, il n'y a donc pas de raison de s'alarmer.
- De même, les comptes au 30 juin indiquent une bonne rentrée des recettes en milieu d'année.

Il invite dès lors le Conseil à suivre la proposition de la Municipalité de maintenir le statu quo.

Le rapport de la commission des Finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet. Il invite l'assemblée à accepter le préavis municipal.

M. Chabloz ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Comme personne ne s'oppose à un vote à main levée, M. Chabloz lit les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 04 octobre 2021,
- Vu le préavis N° 02/2021 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.
- d'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

8. Préavis municipal N° 03/2021 – délégation de compétences à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Monsieur Mark Wings présente le préavis. Il précise que rien n'a été modifié par rapport au préavis présenté pour la législature précédente. Il rappelle les différents types d'autorisation qui sont concernées par ce préavis.

- Acquisition et aliénation d'immeubles jusqu'à Fr. 100'000.-.
- Constitution de sociétés commerciales : Fr. 50'000.-. Cette autorisation aurait pu être utilisée si Lully avait adhéré à PRM.
- Autorisation de plaider en cas de recours au Tribunal (dans le cas d'un permis de construire par exemple).
- Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour Fr. 50'000.-.

M. Wings précise que ces différents cas de figure n'ont pas été utilisés lors de la dernière législature.

Le rapport de la commission des Finances est présenté par Monsieur Thierry Ruch. Les conclusions du rapport proposent au Conseil d'adopter le préavis municipal.

M. Chabloz ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Comme personne ne s'oppose à un vote à main levée, M. Chabloz lit les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 04 octobre 2021,

- Vu le préavis N° 03/2021 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité

d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, les autorisations suivantes :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles dans une limite fixée à CHF 100'000.00 (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
 2. de délibérer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
 3. de plaider ;
 4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas.
- 9. Préavis municipal N° 04/2021 – Demande d'un crédit de Fr. 19'700.- pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P et la réalisation d'un tronçon de la Voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Lully**

M. Wings présente le préavis. Il annonce que le Conseil va voter ce soir pour un crédit d'études de Fr. 19'700.-. Il rappelle que M. Birchler était venu l'année passée pour répondre aux questions techniques relatives à la Voie verte.

La RC1 actuelle est faite pour les voitures et s'avère dangereuse pour tous les utilisateurs, cyclistes comme automobilistes. Le but est d'offrir un aménagement continu pour les cyclistes et les piétons. La requalification de la route cantonale et la création de la Voie verte permet d'abaisser le coût du financement si elles sont réalisées simultanément.

Le tracé de la voie verte se situe d'abord le long de la RC1 jusqu'au passage de Monnivert, puis longe le côté nord de la voie CFF jusqu'à la limite avec St-Prex.

Le financement est régi par la loi sur les routes. Le financement pour Lully devrait être de 4%, soit 942'314.- Fr. La Municipalité de Lully a négocié une convention solidaire de co-financement avec Morges et St-Prex qui prennent à leur charge le solde après le paiement, par notre commune, d'un montant de Fr. 300'000.-.

M. Wings présente ensuite l'agenda des différentes études et travaux qui doivent être entrepris. Le financement de la Confédération sera annulé si les premiers coups de pioche n'auront pas eu lieu en décembre 2024. En cas de refus de notre Conseil, il n'y aura pas de co-financement par la Confédération et la Voie verte sera abandonnée, avec seulement des bandes cyclables comme actuellement, mais un peu plus larges.

Il indique que le Conseil communal de Tolochenaz a adopté le crédit d'étude en juin 2021, et celui de St-Prex en septembre. Il précise que la Municipalité, consciente qu'il n'existe pas qu'une seule forme de mobilité, soutient fortement ce projet.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis est présenté par Mme Mutschler. Il invite l'assemblée à soutenir le préavis Municipal.



Le rapport de la commission des finances est présenté par M. Abetel. Les conclusions du rapport proposent au Conseil de suivre le Préavis municipal.

M. Chabloz ouvre la discussion.

M. Kuert a une question de compréhension par rapport au plan et à la traversée de route, qui semble maintenant située à la hauteur de la route du Boiron, alors qu'avant, elle était située vers le chemin du passage sous voie de Monnivert I.

M. Wings précise que pour la traversée de la route, l'îlot se trouve à la hauteur de la route du Boiron. On longe ensuite la route RC1 jusqu'au passage Monnivert 1 afin de passer au Nord sous les voies CFF. Le changement de solution est dû au renoncement du canton à fermer le passage sous voie de Monnivert I.

M. Kuert relève que beaucoup de personnes utilisent la route du Boiron est que c'est pertinent de mettre un passage à cet endroit.

Mme Gfeller demande à M. Wings d'afficher à l'écran le plan général et de détailler le tracé de la Voie verte.

M. Olivier Virnot demande quels types de véhicules peuvent circuler sur la voie verte. Il s'inquiète notamment des véhicules motorisés électriques qui peuvent atteindre 50 km/h. Il demande s'il y a une législation à ce sujet.

M. Wings précise que les véhicules circulant à 35 km/h et avec des plaques devront rouler sur la route. Les vélos électriques à 25 km/h seront autorisés sur la Voie verte. Il y aura sans doute un marquage au sol pour différencier l'espace réservé aux piétons des autres usagers.

La parole n'est plus demandée. Comme personne ne s'oppose à un vote à main levée, M. Chabloz lit les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 04 octobre 2021,
- Vu le préavis N° 04/2021 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission ad-hoc et de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à une très forte majorité, avec une abstention

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de requalification de la route cantonale 1 B-P et d'intégration de la voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Lully;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 19'700.- pour entreprendre ces études;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de réserve du compte 9282.12 - fonds de réserve routes.

10. Divers & Propositions Individuelles

Monsieur le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Mme Wings rappelle la manifestation d'Halloween organisée par la SDL, ainsi que la possibilité de s'inscrire pour les fenêtres de l'avent. M. Chabloz la remercie, ainsi que la SDL pour ses initiatives en faveur des habitants de Lully.

Mme Cretegnny signale un incident au ch. du Pontet, alors que la circulation bouchonnait à cause des véhicules allant dans le sens de Lussy à Morges, une voiture a débouché en roulant très vite. Elle demande s'il serait possible de mettre un panneau bordiers autorisés.

M. Rondot relève que depuis que cette route a été ouverte, ça se passe assez bien. Il n'y a pas d'accidents pour l'instant. La DGMR ne va pas entrer en matière sur une limitation des circulations.

Mme Cretegnny trouve étonnant que l'on ne puisse rien faire.

M. Riss, qui habite au ch. du Pontet, constate que les gens circulent très vite. Il trouve que ce serait bien de pouvoir mettre ce chemin en riverain autorisés car de nombreux enfants jouent sur cet axe.

Mme Dupuis indique que dans la maison où elle habite, il y a une rampe d'accès au garage et que la sortie s'avère parfois dangereuse avec la circulation sur le ch. du Pontet.

M. Rondot conclut en indiquant qu'il allait se renseigner auprès de la DGMR pour savoir s'il est possible de mettre en place une limitation de circulation.

M. Emile Tasev souhaite connaître le système informatique de Lully suite à la cyberattaque de Rolle. Il demande si les données des habitants sont stockées sous forme informatiques. Si c'est le cas, il aimerait savoir si elles sont bien protégées.

M. Genton répond que les données des habitants sont effectivement stockées sous forme informatique. Il relève que Rolle est une grande commune qui avait ses propres serveurs. Pour Lully, la commune a fait appel à une société spécialisée. Les collaboratrices travaillent sur des machines virtuelles via le Cloud. Le travail se fait à distance. La société a son propre système de protection. Ses serveurs sont stockés en Suisse par Swisscom.

Mme Walker parle de la sécurité des données. Elle trouve que la liste des adresses des mails envoyés par l'administration doit se faire en copie cachée afin d'éviter les hackers.

M. Abetel constate que le sentier de la truite est toujours impraticable sur une partie.

M. Rubin répond qu'un préavis va être déposé lors de la séance de décembre. Des travaux doivent être réalisés pour stabiliser la berge.

M. Tasev informe que le refuge a été loué le 3 septembre 2021 et que c'était plutôt bruyant. Le samedi matin, vers 9h, il y avait une voiture de gendarmerie, et deux voitures de la PRM. Il demande s'il y a eu des problèmes en lien avec la location du refuge.

M. Wings relève que la Municipalité n'a pas connaissance d'une intervention des deux polices. La Municipalité a fait des demandes pour que la gendarmerie fasse des rondes. Il y a eu des informations sur le fait que la gendarmerie prend parfois ses pauses au refuge. La PRM n'a pas le droit de s'arrêter ou d'intervenir, sauf sur mandat de la gendarmerie. La Municipalité va demander ce qui s'est passé.

M. Leresche demande ce qu'il doit faire pour recevoir les documents par courrier électronique, On lui indique de regarder avec la secrétaire du Conseil.

La parole n'est plus demandée. M. Chabloz indique que M. Wings souhaite intervenir.

M. Wings rappelle que M. Isoz a remis sa démission du poste d'huissier à la Municipalité pour le 30 juin dernier. La Municipalité tient sincèrement à le remercier pour son engagement lors des 44 élections et votations auxquelles il a officié. Pour les mises en place et la préparation de notre salle lors des Conseils et pour son travail minutieux en général dans cette fonction. Merci à toi Philoux.

Il remet quelques bouteilles de vin au nom de la Municipalité sous les applaudissements chaleureux du Conseil.

M. Wings rappelle que le Conseil est servi par le ou les huissiers de la Municipalité. Il indique qu'il a officié comme huissier ad intérim lors des dernières votations. Il lance un appel à candidature. Il s'agit de préparer la salle et être présent lors des séances du Conseil général, organiser l'ouverture et la fermeture du bureau de vote et de préparer les salles pour les réceptions officielles.

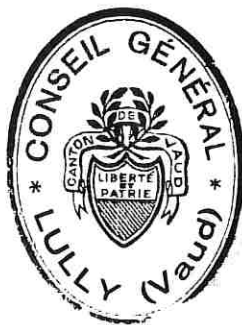
- préparer et participer aux séances du Conseil communal, en soirée, conseils (il peut sur la demande du Président évacuer toutes personnes qui ne se soumettraient pas aux règles de bienséance lors d'un Conseil).
- organiser l'ouverture et la fermeture du bureau de vote durant les dimanches de votations et élections,
- préparer les salles pour les réceptions officielles, organiser, à certaines occasions, des réceptions pour le Conseil communal et la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h25. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance et souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Nicole JUFÈR TISSOT

Lu et approuvé le 1^{er} novembre 2021